

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS

DATE : 21/06/2023

REFERENCE : MARS N°2023-08

OBJET : FORTE TENSION D'APPROVISIONNEMENT EN VIPERFAV®

Pour action

☐ Établissements médico-sociaux

☒ Établissements hospitaliers

Pour information

☒ DGOS

☐ ARS

☐ SpF

☒ DGCS

☐ ARS de Zone

☒ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

La spécialité Viperfav® (solution à diluer pour perfusion), composée de fragments d'immunoglobulines d'origine équine antivenimeuse de vipères européennes, fait l'objet actuellement de tensions **avec un risque de rupture d'approvisionnement estimé pour le mois de septembre 2023**¹.

Dans ce contexte, l'ANSM a octroyé des autorisations **d'importation pour la spécialité Viperatab®**. Cette spécialité, largement utilisée dans les pays d'Europe du Nord, est composée de fragments d'immunoglobulines d'origine ovine et produits à partir du venin de *Vipera berus*. Elle est efficace sur les manifestations cliniques induites par les enzymes présentes dans les venins de vipères et permet principalement de répondre aux morsures de vipères péléas mais, à la différence de Viperfav®, **Viperatab® n'a pas d'effet sur la neurotoxine présente dans le venin de vipères aspic. L'utilisation de Viperfav® reste donc nécessaire pour les morsures à vipères aspic. Un contingentement a été mis en place afin de prioriser la distribution de Viperfav dans les zones d'envenimation par le Viper Aspic (initialement 4 régions du sud de la France).**

Les Centres antipoison (CAPTV) ont alerté l'ANSM sur la nécessité d'étendre la zone de **couverture par la spécialité Viperfav®** et demandé d'élargir les régions prioritaires de 4 à 8. Les stocks disponibles de Viperfav® étant très limités, **un tel élargissement pourrait conduire à une rupture de stock dès le mois d'août**. L'ANSM et les CAPTV travaillent actuellement à définir de façon la plus précise possible le périmètre de la priorisation de Viperfav afin de prolonger au maximum la durée de disponibilité du produit.

En parallèle, afin d'identifier plus précisément les besoins à un niveau infra-régional et mieux cibler les PUI prioritaires pour les approvisionnements en Viperfav®, nous vous demandons de réaliser un **recensement exhaustif des stocks de Viperfav® et de Viperatab® (y compris les unités périmées, une extension de la date**

¹ [Disponibilité des produits de santé - ViperFav, solution à diluer pour perfusion | – \[fragments F\(ab'\)2 d'immunoglobuline équine antivenimeuse de vipère européenne\] - ANSM \(sante.fr\)](#)

de péremption étant à l'étude) actuellement disponibles dans votre PUI en renseignant l'outil eDispostock **pour le 22/06/2023.**

Nous vous remercions de votre collaboration.

Pr Christian RABAUD
Directeur Général de la
Santé

Signé

Marie DAUDE
Directrice Générale
De l'Offre de Soins

Signé

DIFFUSION LIMITEE